



## QUI SOMMES NOUS ?

L'**Autorité nationale des jeux** (ANJ), autorité administrative indépendante mise en place en juin 2020, est née de la nécessité de mettre en place une régulation des jeux d'argent et de hasard unifiée et cohérente, dotée de pouvoirs renforcés afin d'assurer une meilleure protection des joueurs.

Tous les acteurs, en monopole ou en concurrence sur le marché français, tous les types de jeux autorisés (loteries, paris hippiques, paris sportifs, poker) se trouvent régulé par une même autorité qui est en charge d'un domaine de régulation très étendu (plus de 50 milliards d'euros de mises) et diversifié.

L'ANJ compte 65 collaborateurs et dispose d'un budget annuel d'un montant de 8 millions d'euros.

## QUELLE EST VOTRE FUTURE EQUIPE ?

La **direction juridique**, composée d'une dizaine d'agents, contribue à la conception des textes relatifs à la régulation des jeux et de leur mise en œuvre effective. Elle traite des questions relatives à l'exploitation des agréments des opérateurs agréés, à la conformité des offres de jeu aux règles applicables et assiste les autres services, notamment dans le domaine du contrôle des opérateurs agréés. Elle assure l'élaboration des décisions du collège de l'Autorité, gère les contentieux dirigés contre les actes de l'Autorité et est en charge de la lutte contre l'offre illégale de jeux d'argent et de hasard en ligne. Les dossiers qu'elle examine ont souvent en commun de concerner, outre le droit des jeux, plusieurs disciplines juridiques, parmi lesquelles : le droit des personnes, le droit des contrats, le droit des affaires, le droit des données à caractère personnel, le droit financier, le droit administratif général et le droit pénal.

## LE POSTE

La **lutte contre l'offre illégale de jeux d'argent et de hasard** constitue un objectif central de la politique de l'État dès lors qu'elle porte une atteinte directe à l'ordre public et social, en particulier à l'endroit des jeunes publics et des joueurs les plus fragiles. Les enjeux attachés à la lutte contre l'offre illégale sont d'autant plus forts qu'il s'agit d'un phénomène d'ampleur, qui s'est accru avec les effets induits par la crise sanitaire de la Covid-19.

Sous la responsabilité du directeur, le/la **coordinateur-riche de la lutte contre l'offre illégale** sera chargé-e de piloter la politique de lutte contre l'offre illégale de jeux d'argent, qui constitue un objectif prioritaire du plan stratégique de l'Autorité. Il/elle encadre une équipe de 3 collaborateurs et exerce son activité en lien étroit avec les autres directions de l'Autorité.

Le/la **coordinateur-riche de la lutte contre l'offre illégale** est notamment chargé-e de :

- Concevoir et mettre en œuvre un plan d'actions en matière de lutte contre l'offre illégale, en lien étroit avec les autres directions de l'Autorité ;
- Réaliser la surveillance de l'offre de jeux proposée sur internet et participer au développement et au maintien d'outils d'investigation numérique ;

- Conduire l'action répressive de l'Autorité en matière lutte contre l'offre illégale, en animant et coordonnant l'activité de la cellule dédiée à cet effet au sein de l'Autorité en veillant à la conformité et à l'efficacité des procédures mises en œuvre ;
- Responsabiliser l'ensemble de la chaîne des intermédiaires favorisant l'offre illégale (moteurs de recherche, réseaux sociaux et prestataires de services de paiement) dont le coordinateur-riche constitue l'un des interlocuteurs privilégiés ;
- Contribuer aux actions européennes et internationales de l'ANJ en matière de lutte contre l'offre illégale, en participant à des réunions en France ou à l'étranger ;
- Participer aux actions de communication visant notamment à informer le public sur l'illégalité des sites en ligne et les dangers associés à cette offre ;
- Informer et impliquer les opérateurs légalement autorisés et les partenaires de l'Autorité dans les actions conduites en matière de lutte contre l'offre illégale et échanger avec eux.

En fonction des besoins, le/la **coordinateur-riche de la lutte contre l'offre illégale** sera appelé(e) à participer à d'autres actions conduites au sein de la direction.

## QUI ÊTES-VOUS ?

Ce poste est une **opportunité** pour une personne qui a un appétit certain pour un **nouveau défi** dans le domaine du contrôle ou de l'action répressive, pour les nouveaux apprentissages et le changement, dans un **environnement juridique en construction** aux plans doctrinal et jurisprudentiel.

De formation supérieure (Master 2 en droit), vous maîtrisez la **procédure pénale et civile**, avez de bonnes connaissances en **droit numérique** (procédures de blocage de retrait et de blocage des contenus illégaux) et une compétence affirmée pour conduire des **investigations dans l'espace numérique** (web, réseaux sociaux, etc.). Vous possédez une expérience réussie d'au moins 3 ans dans un service judiciaire (police nationale, gendarmerie nationale, magistrats du parquet), en cabinet d'avocats ou dans une fonction similaire de contrôle.

Votre personnalité sera déterminante et fera la différence : rigueur, sens de l'organisation et de l'initiative, avec un état d'esprit très motivé et des facilités à travailler en équipe, aptitude au management d'équipe (capacité à hiérarchiser, à animer, à déléguer, à contrôler, à susciter l'adhésion), maîtrise de la rédaction, de la synthèse et de la présentation orale, aptitude forte à l'innovation avec une approche pragmatique des sujets, esprit inventif et réactif.

## POURQUOI L'ANJ ?

Travailler à l'ANJ, c'est rejoindre une équipe animée par le goût du challenge et du partage, porteuse d'un projet de régulation engagé pour apporter de la valeur aux joueurs et aux acteurs économiques.

**Type de contrat** : Agent contractuel de l'état de catégorie A

**Lieu de travail** : 99-101 rue Leblanc, Paris 15

Attention : Les agents publics sont soumis aux dispositions réglementaires en matière de déontologie. De plus, la réglementation interdit aux agents de l'Autorité d'engager des mises auprès d'opérateurs de jeux d'argent et de détenir des participations au sein de ces derniers.

**Alors convaincu-e ?** : envoyez votre candidature (CV et une lettre de motivation) sous la référence DJ/CLOI à : [recrutement@anj.fr](mailto:recrutement@anj.fr) avant le **30 avril 2021**.